



Déclaration au conseil CPAM du 30 septembre 2020

Monsieur le Directeur,

La situation de crise sanitaire va impacter lourdement et durablement l'ensemble des branches de la sécurité sociale, du fait notamment de la perte de recettes provoquée par la récession économique ainsi que par la vague de suppressions d'emplois qui s'intensifie. La Loi Organique de la dette COVID a été publiée, le 7 Août et son bilan frôle les 136 milliards. FORCE OUVRIERE rappelle que la charge de suppression des cotisations devrait être transférée à la charge de l'Etat et non pas à la sécurité sociale.

Lors de la présentation du rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale, les ministres ont rappelé l'ampleur des engagements de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire, ils ont tenu à maintenir la ligne politique de la nécessité de maîtriser les comptes, justifiant ainsi 4 milliards d'euros d'économie à réaliser sur l'Ondam 2021.

Le nouveau Directeur de la CNAM, Monsieur Thomas Fatome a engagé une mobilisation « *absolument prioritaire* », selon lui, concernant le tracing COVID. Pourtant le premier ministre a reconnu que « *StopCovid n'a pas obtenu les résultats que l'on espérait* ». Et pour cause, la population a exprimé un doute, voire un rejet pour certains, dans cette politique de fichage. Cependant on peut constater que le personnel des caisses est en difficulté pour exercer l'ensemble des tâches envers les assurés.

Car faire le tri entre les activités prioritaires et celles non prioritaires comme l'a déclaré le Directeur de la CNAM, lors d'une récente réunion avec les fédérations syndicales concernées, est lourde de conséquence dans la gestion des dossiers des assurés. Le tracing est, pour notre organisation, dangereux pour la capacité à exercer la totalité des tâches de travail en efficacité et une menace sur le secret médical des assurés. C'est pourquoi nous désirons, Monsieur, le Directeur, que vous puissiez nous présenter un bilan de l'activité Tracing et ses conséquences sur les personnels de la caisse des Hautes Alpes ainsi que l'impact engendré sur les assurés de notre département.

Suite à la mobilisation des personnels hospitaliers, FO se félicite du résultat de la négociation sur les salaires et carrières des personnels de la Santé, lors du « Ségur ». Mais notre organisation syndicale maintient que des réponses urgentes doivent être apportées à la fois aux personnels du secteur social et médicosocial ainsi qu'aux moyens manquants indispensables (services, lits, effectifs). FO conteste qu'en faisant ainsi supporter l'essentiel de la situation sanitaire à la Sécurité sociale, le gouvernement obère sa capacité à pouvoir financer les besoins réguliers et nouveaux, notamment en matière de dépendance. FO rappelle qu'elle revendique depuis longtemps la création d'un 5ème risque, et constate que la création de la 5ème branche annoncée ne dispose ni des moyens financiers nécessaires, ni d'une gouvernance claire. FO considère qu'un débat complet devrait avoir lieu sur la place et le rôle de la Protection Sociale collective, clarifiant les responsabilités, rôles et financements entre l'Etat et la Sécurité sociale.

Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale sera présenté prochainement et FO constate que depuis plusieurs années successives le principe fondamental du « *chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins* » s'éloigne de plus en plus.

A cet égard, nous regrettons le transfert de la dette sociale à la CADES qui fait ainsi peser l'essentiel du coût des mesures sur les salariés et retraités.

FORCE OUVRIERE revendique la reconnaissance en maladie Professionnelle COVID19 aux salariés, soignants et non soignants, et notamment ceux placés en première ligne qui ont permis la continuité des fonctions essentiels de notre pays.

De plus, nous considérons que le Gouvernement devrait retirer purement et simplement la réforme des retraites et celle de l'assurance chômage.

Enfin, FO considère qu'un débat complet devrait avoir lieu sur la place et le rôle de la Protection Sociale collective et son financement dans notre pays, dans le respect des fondamentaux de la Sécurité Sociale.

Les conseillers CPAM de la caisse des Hautes Alpes.